



GESTION DES EAUX 2022

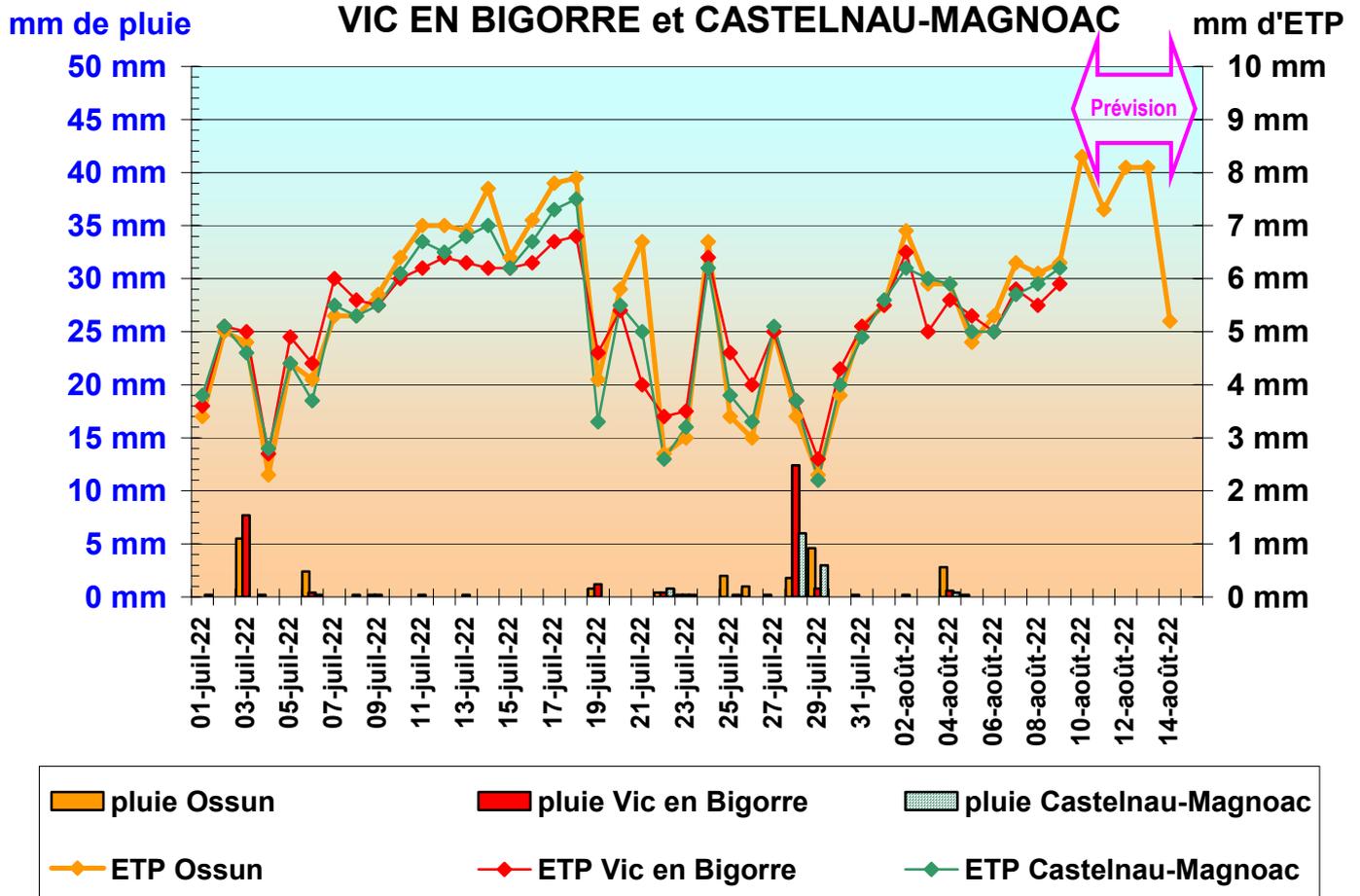
BASSIN DE L'ADOUR

NOTE HEBDOMADAIRE DE SUIVI D'ETIAGE N°7 - 11/08/2022

SITUATION HYDRO-CLIMATIQUE

La semaine en cours est caractérisée par un épisode de canicule et une absence de précipitations. Une baisse des températures est attendue à partir de samedi. Des orages localisés sont possibles ce week-end et en début de semaine prochaine. La tendance pour la fin du mois d'août correspond à une poursuite de la sécheresse.

**Pluie et ETP sur OSSUN,
VIC EN BIGORRE et CASTELNAU-MAGNOAC**

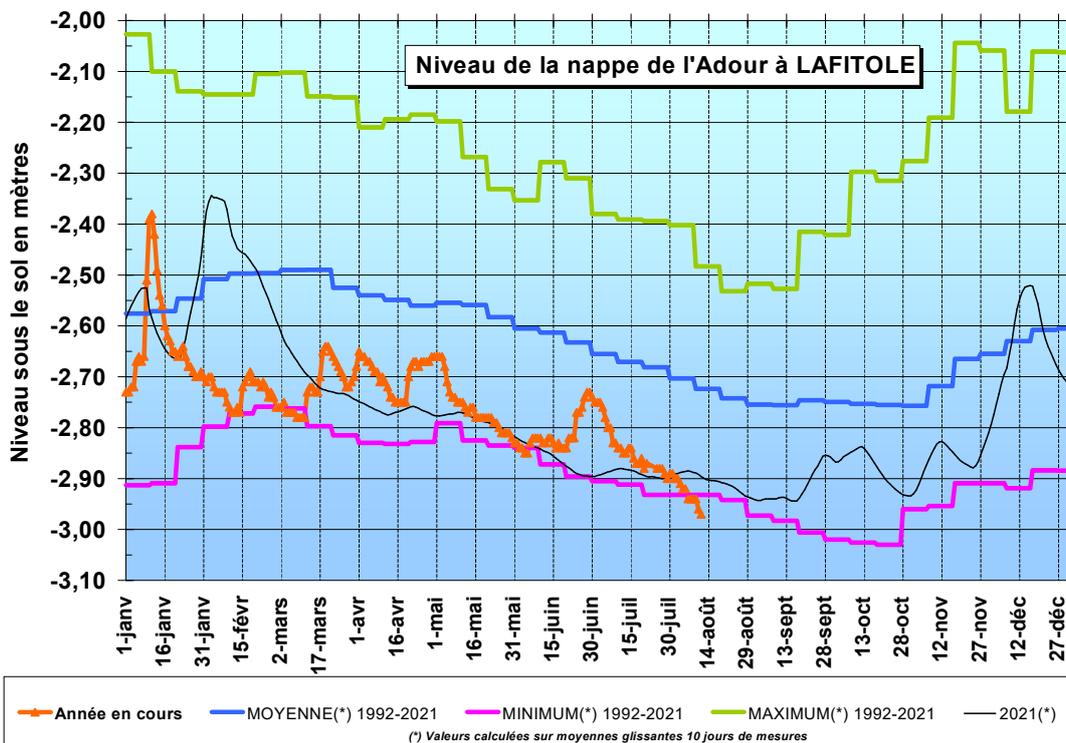


(Source des données : site Météo France)

RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN

Évolution de la nappe de l'Adour

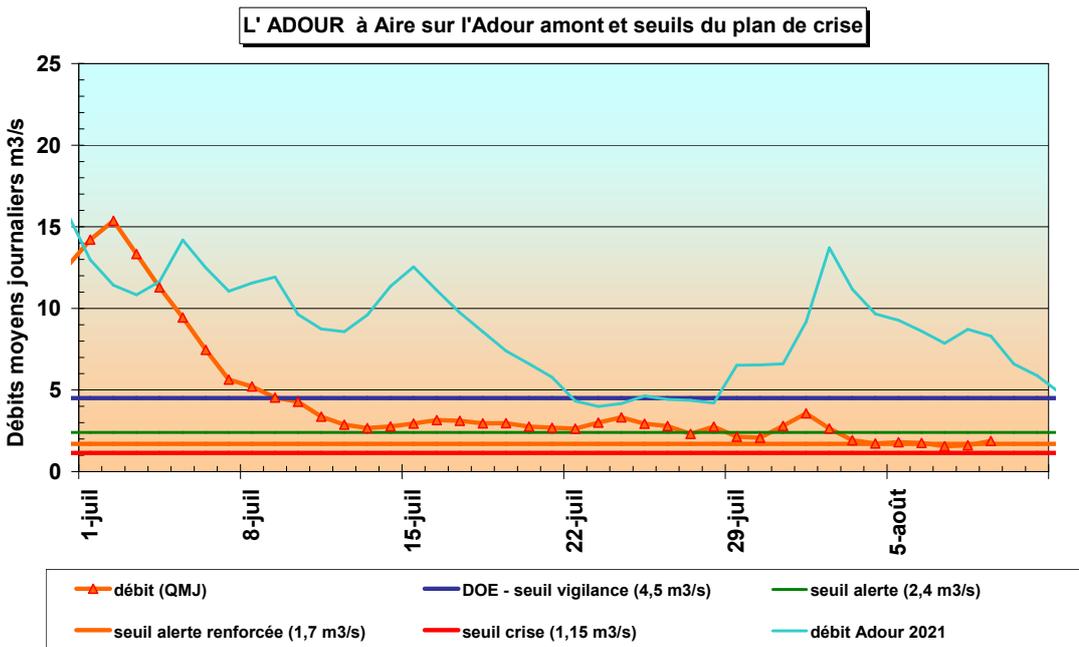
Le niveau de la nappe à Lafitole accuse une forte baisse et a sous-passé le minimum historique en enregistré depuis 1992.



(Source des données : BRGM)

Deux autres piézomètres situés à Laloubère (Peyta) et Tarsac (près d'Aire-sur-l'Adour) sont également suivis régulièrement. Celui de Lafitole est considéré comme le plus représentatif pour appréhender l'état de la nappe en relation avec l'irrigation pour le département.

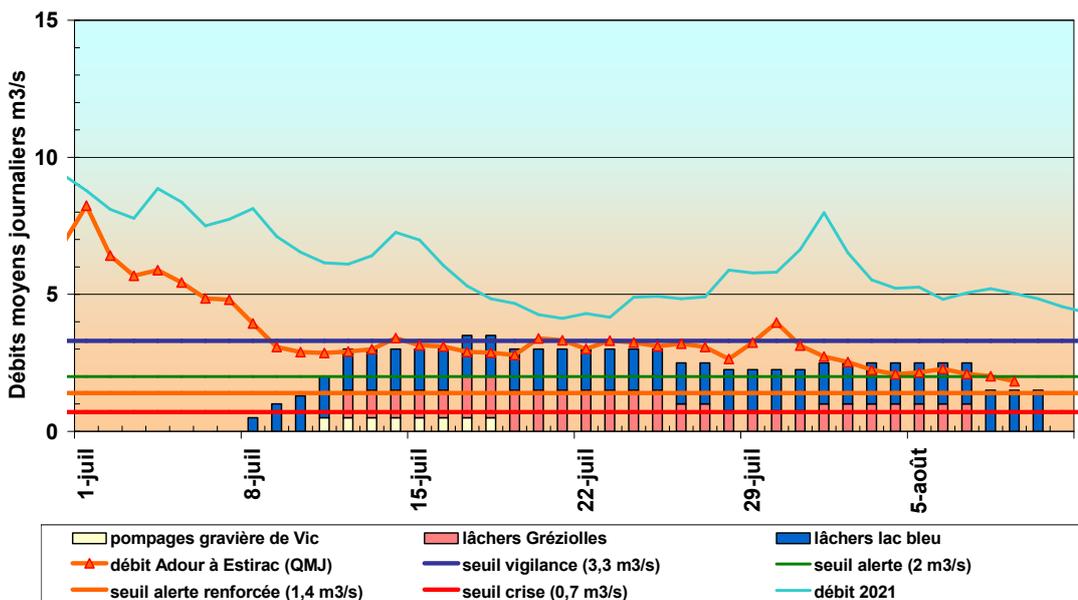
Débits de l'Adour et soutien d'étiage depuis les ressources amont



Le débit à Aire-sur-Adour est inférieur au débit d'alerte renforcée depuis le 3 août.

(Source des données : DREAL / Unité hydrométrie)

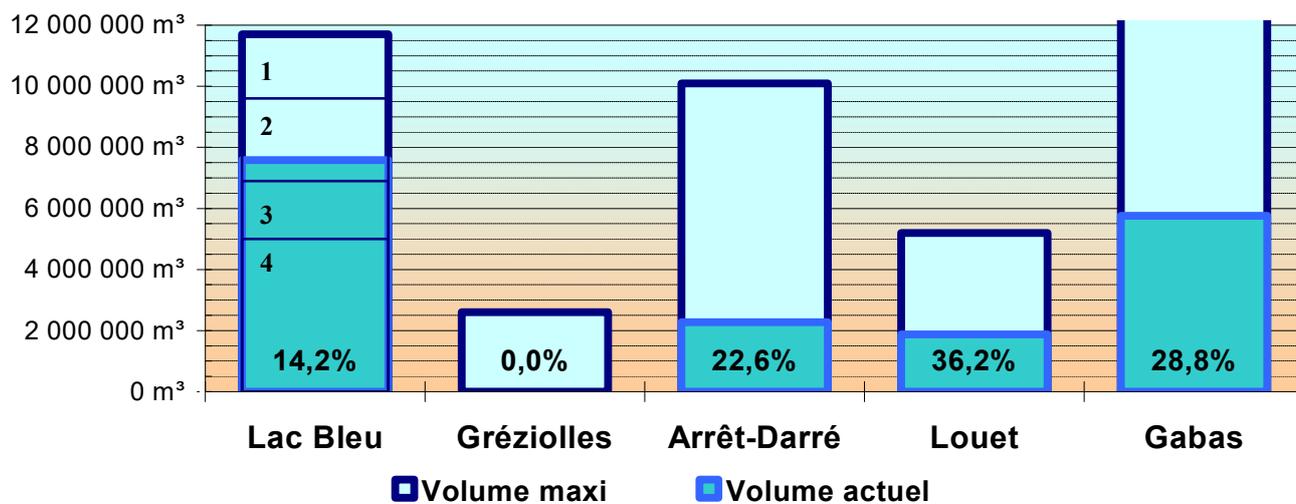
**L' ADOUR à Estirac et soutien d'étiage depuis les ressources amont
seuils de gestion**



Le débit à Estirac est inférieur au seuil d'alerte et baisse depuis l'arrêt de la réalimentation par le lac de Gréziolles.

(Source des données : DREAL / Unité hydrométrie pour les débits, Institution Adour pour les soutiens)

Niveau des réserves



Pour le lac bleu, le pourcentage de remplissage est calculé par rapport au cumul des tranches 1 et 2 soit 4,8 Mm³ :
 1- tranche de régulation inter-annuelle : 2,1 Mm³ 2- tranche de régulation moyenne : 2,7 Mm³
 3- tranche mobilisable en année sèche : 1,9 Mm³ 4- tranche de sécurité : 5 Mm³ (source : étude CACG 2013)

Etat au 11 août 2022	Vol.max.	Volume actuel	Remplissage	Evolution du remplissage (*)
Lac Bleu	4 800 000 m ³	681 600 m ³	14,2%	-16,0%
Gréziolles	2 600 000 m ³	0 m ³	0,0%	-16,2%
Arrêt-Darré	10 095 000 m ³	2 278 700 m ³	22,6%	-10,4%
Louet	5 200 000 m ³	1 879 800 m ³	36,2%	-7,1%
Gabas	20 000 000 m ³	5 763 900 m ³	28,8%	-10,6%

(*) par rapport à la semaine précédente – volume max Lac Bleu = somme des tranches 1 et 2
 (Sources des données : Lac Bleu / Gréziolles - Institution Adour, autres barrages - CACG)

La réserve du lac de Gréziolles est épuisée depuis le 9 août 2022.

Les lâchers depuis le Lac Bleu sont maintenus à 1,5 m³/s. La tranche de régulation moyenne est pratiquement épuisée.

Le taux de remplissage résiduel des réserves est très faible, autour de 20% en moyenne.

Le niveau de la gravière de Vic est remonté jusqu'à sa cote de mobilisation et elle peut donc être sollicitée ponctuellement en appui pour le soutien d'étiage.

ÉTAT DES ECOULEMENTS SUR LES AFFLUENTS DE L'ÉCHEZ

L'interdiction de prélèvement est maintenue sur les affluents amont de l'Echez.

IMPACT SUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A ce jour, aucune coupure de la fourniture d'eau potable n'est signalée dans le département.

Cependant, le sujet génère de légitimes inquiétudes chez les élus et producteurs d'eau potable.

Dans le piémont, plusieurs réseaux sont dans des situations précaires. Pour les réseaux prélevant en nappe, la vigilance reste de mise pour les jours à venir.

CONCLUSION

La situation hydrologique exceptionnelle se prolonge et l'épuisement rapide des réserves engendre une situation très préoccupante sur tout le bassin de l'Adour.

La réserve de Gréziolles étant épuisée, les débits de l'Adour vont continuer à chuter dans les prochains jours. Par ailleurs, le seuil d'alerte renforcée est sous-passé à Aire-sur-Adour et de fortes tensions se font sentir sur l'Adour, notamment dans le département du Gers. L'état des réserves et le principe de solidarité amont-aval imposent donc la prise de mesures de restrictions supplémentaires.

Le bassin de l'Adour est passé au stade d'alerte renforcée avec une interdiction des prélèvements surfaciques (cours d'eau, canaux et nappe dans la bande des 100m).

La limitation à 2j/4 est maintenue sur l'Estéous, l'Arros et ses canaux dérivés.

Des restrictions complémentaires pourront être envisagées.